

## Charte Relation Fournisseurs du Crédit Agricole Brie Picardie

Dans le cadre de sa Stratégie et règles Achats Responsables\*, ayant pour but de répondre aux grands enjeux de demain sur ses territoires, le Crédit Agricole Brie Picardie a établi cette Charte Relation Fournisseurs.

Cette charte s'inscrit dans une démarche engagée et responsable, et se veut un vecteur mutuel de progrès et d'innovation.

### Elle a pour objet d'informer les fournisseurs :

- D'une part, des engagements pris à leurs égards en matière d'achats responsables ;
- D'autre part, des attentes réciproques concernant le respect de grands principes.

Ces engagements réciproques, énoncés ci-après, reposent notamment sur les principes fondamentaux du **Pacte Mondial des Nations Unies**, dans le domaine des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

La capacité des fournisseurs à s'engager et à traduire ces engagements au travers de pratiques adaptées faisant partie des critères d'évaluation retenus tout au long de la relation.

### ENGAGEMENTS DE LA CAISSE REGIONALE BRIE PICARDIE VIS-A-VIS DE SES FOURNISSEURS

---

#### Equité, Ethique et Transparence

- ✓ Respecter un processus de sélection équitable de ses fournisseurs en instaurant les conditions d'une concurrence loyale ainsi qu'un traitement équitable des fournisseurs dans les procédures de sélection.
- ✓ Lutter contre toute forme de corruption, active ou passive, et éviter toute situation pouvant présenter un conflit d'intérêt en se conformant aux règles de déontologie.
- ✓ Assurer la transparence et le respect des règles relatives aux procédures de sélection en informant clairement et préalablement les soumissionnaires des modalités applicables à toute mise en concurrence.

#### Dépendance réciproque

- ✓ Être vigilante vis-à-vis du risque de dépendance réciproque avec ses fournisseurs.
- ✓ Mettre en place des mesures de contrôle pour détecter, suivre et minimiser ce risque.

#### Respect des délais de paiement

Le Crédit Agricole Brie Picardie rappelle l'obligation qu'il a de payer ses fournisseurs conformément à la loi en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités. En France, les dispositions prévues à l'article L 441-6 du code de commerce sont appliquées.

#### Confidentialité et droit de propriété intellectuelle

Le Crédit Agricole Brie Picardie s'engage à établir avec ses fournisseurs une relation de confiance durable, notamment en respectant la stricte confidentialité des informations non publiques qui leur sont communiquées ainsi que les droits de propriété intellectuelle, dans le respect des lois applicables.

## Fournisseurs de petites et moyennes tailles

Le Crédit Agricole Brie Picardie s'efforce d'adapter ses pratiques pour faciliter l'ouverture de ses Appels d'Offres à ces entreprises.

## Recours à la médiation

Le Crédit Agricole Brie Picardie s'engage à proposer à ses fournisseurs le recours à la médiation pour faciliter le règlement à l'amiable des éventuels litiges intervenant lors de l'exécution du contrat.

## ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS

---

### Environnement

Le Crédit Agricole Brie Picardie attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à :

- ✓ Respecter les lois et réglementations environnementales en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités ;
- ✓ Maîtriser et/ou minimiser les impacts de leurs activités sur l'environnement, notamment en termes de consommations (eau, énergie et matières premières), d'émissions de gaz à effet de serre, de pollution (eau, sol, air) et de production de déchets (tri sélectif, recyclage).
- ✓ Développer des technologies respectueuses de l'environnement en limitant l'impact environnemental des produits ou services sur l'ensemble de leur cycle de vie.

### Droits de l'Homme et droit du travail

Le Crédit Agricole Brie Picardie attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter, quels que soient les pays où ils opèrent, les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (éditée par l'ONU -1948) et des Conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) visées en annexe, notamment :

- ✓ L'interdiction du recours au travail forcé ou obligatoire et aux mauvais traitements de leurs employés. Ceci incluant l'interdiction de toute pratique d'esclavage moderne et de traite d'êtres humains.
- ✓ L'élimination du travail des enfants.
- ✓ L'absence de discrimination : aucune distinction, exclusion ou préférence ne doit être fondée sur la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, l'orientation ou l'identité sexuelle, l'origine nationale ou sociale, l'opinion, ou le handicap.
- ✓ Le respect de la santé et de la sécurité en garantissant des conditions et un environnement de travail sains, sûrs et dignes à son propre personnel.
- ✓ L'attribution d'un salaire et d'un temps de travail décents en versant un salaire minimum satisfaisant les besoins fondamentaux, et respectant les réglementations des pays où ils exercent, en termes d'heures de travail et de temps de repos.
- ✓ Le respect de la liberté d'expression, de la liberté syndicale et du droit de négociation collective.

### Ethique des affaires

Le Crédit Agricole Brie Picardie attend des fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter les lois et réglementations relatives au principe de loyauté en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités. Celui-ci couvre notamment :

- ✓ La lutte contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.
- ✓ L'interdiction de toute forme de pratiques anticoncurrentielles (ententes illicites, abus de position dominante pouvant empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence).
- ✓ Le respect des règles applicables en matière de confidentialité des informations non publiques communiquées par les Signataires et de droits de la propriété intellectuelle.

### Sous-traitance

Le Crédit Agricole Brie Picardie attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à :

- ✓ Promouvoir et faire appliquer les principes de cette charte auprès de ses propres fournisseurs et sous-traitants.
- ✓ Mettre en place un processus de suivi leur permettant de prévenir et de gérer tout risque ayant un impact environnemental et/ou social tout au long de leur chaîne d'approvisionnement.

### Démarche de progrès

Le Crédit Agricole Brie Picardie attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à mettre en place des plans de progrès au regard de leurs pratiques sociales et environnementales, et les leur communiquent.



*\*La Stratégie et règles Achats Responsables vise à favoriser l'achat d'un bien ou d'un service en prenant en considération à la fois le juste besoin, les aspects économiques, sociétaux et environnementaux de la réponse apportée à ce besoin, tout en veillant à l'équilibre des relations entre l'Entreprise et ses Fournisseurs, dans le respect de leurs droits réciproques.*